

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Nicollier, Francine de Planta, Natacha Buffet-Desfayes, Joëlle Fiss, Véronique Kämpfen, Yvan Zweifel, Cyril Aellen, Jacques Béné, Fabienne Monbaron, Jean-Charles Lathion, Jacques Blondin, Patricia Bidaux, Bertrand Buchs, Adrien Genecand, Philippe Morel, Claude Bocquet

Date de dépôt : 30 avril 2021

Proposition de motion

pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les efforts déployés depuis 25 ans à Genève en faveur de l'école inclusive ;
- la motion 2247 renvoyée au Conseil d'Etat le 5 décembre 2014 par le Grand Conseil demandant un plan d'action pour l'école et la formation inclusive à Genève ;
- le plan d'action du Conseil d'Etat adopté en 2015 comprenant des aménagements pour les élèves souffrant de troubles du spectre autistique, de situation de handicap ou issus de la migration ;
- que l'école inclusive est au centre des préoccupations de l'instruction publique à Genève avec l'adoption du programme de législature 2013-2018 du Conseil d'Etat en 2013 ;
- le programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat prévoyant une poursuite des actions relatives à l'école inclusive ;
- que ce programme prévoit également une évaluation de la cohérence du dispositif actuel ;

- la croissance depuis 2010 des effectifs d'élèves de la filière de l'enseignement spécialisé¹ ;
- la nécessité pour le Grand Conseil d'être informé des évolutions liées à l'école inclusive afin d'attribuer les ressources et de prendre les mesures nécessaires pour les prochaines années,

invite le Conseil d'Etat

à produire dans un délai de 6 mois un bilan des efforts engagés dans l'école inclusive et comprenant les éléments suivants :

- les statistiques relatives aux élèves ayant bénéficié des structures et moyens de l'école inclusive ainsi que l'évolution de leur encadrement depuis la mise en place du dispositif ;

plus précisément :

- le nombre d'élèves à besoin éducatif intégré bénéficiant actuellement d'une aide partielle ou à plein-temps, par année scolaire et par niveau ;
- la situation des enfants ayant terminé leur engagement dans le dispositif, en comparaison des enfants n'en ayant pas bénéficié ;
- les mesures prises pour associer le corps enseignant et les parents à la démarche de l'école inclusive ;
- les difficultés rencontrées sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de l'école inclusive ;
- les éventuelles mesures prévues par le département de l'instruction publique (ci-après : le département) pour répondre à ces difficultés ;
- le coût des prestations annuelles par élève bénéficiant de l'école inclusive, et notamment le coût du personnel engagé dans le dispositif ;
- les éventuelles mesures supplémentaires qui sont prévues par le département dans le cadre de l'école inclusive ;
- un compte-rendu des travaux et activités menés par la commission consultative de l'école inclusive sur la période 2017-2020.

¹ <https://www.ge.ch/document/21658/telecharger>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Voilà 25 ans que de nombreux projets-pilotes sont menés à Genève en faveur d'une école plus inclusive². De nombreuses étapes ont depuis été franchies notamment au cours de la dernière décennie où le développement de l'école inclusive a été une priorité, présente dans les programmes de législature du Conseil d'Etat 2013-2018 et celui de la législature en cours 2018-2023.

Le Grand Conseil avait participé à ces efforts, notamment en renvoyant la motion 2247 au Conseil d'Etat le 5 décembre 2014, motion qui demandait un rapport sur les bonnes pratiques et le rapport coût-bénéfice lié à la formation inclusive, ainsi qu'un plan d'action et de mesures liées à l'école inclusive, ce qui a notamment mené à des aménagements pour les élèves souffrant de troubles du spectre autistique, de situation de handicap ou issus de la migration à partir de 2015³.

En 2017, il était par ailleurs institué une commission consultative sur l'école inclusive, chargée de mener des travaux permettant de prendre des mesures liées au développement de la formation inclusive.

Le 26 novembre 2020, le Grand Conseil a par ailleurs renvoyé la question écrite urgente 1446 demandant des explications sur le soutien spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers au niveau primaire, laquelle a reçu une réponse quelque peu lacunaire et des chiffres très généraux⁴.

Après ces diverses étapes, il apparaît important à l'heure où nous passons d'une décennie à une nouvelle que le Grand Conseil puisse être informé sur les détails du projet majeur de la formation inclusive ainsi que sur les nombreuses mesures prises depuis 2014 afin de pouvoir accompagner le Conseil d'Etat et le département dans les développements futurs de ce projet.

Ce bilan permettra ainsi d'examiner les efforts réalisés jusqu'ici et leurs effets afin de pouvoir mener toutes les adaptations nécessaires au regard des défis qui s'annoncent, particulièrement l'augmentation constante du nombre d'élèves et de leurs besoins à l'horizon 2030.

² <https://www.ge.ch/dossier/ecole-plus-inclusive-geneve/presentation-ecole-inclusive/fondements-ecole-inclusive>

³ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02247A.pdf>

⁴ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01446A.pdf>

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de bien vouloir accueillir la présente proposition de motion favorablement.